

Annexe 2 :



<b>Numéro de référence</b> <i>A compléter par l'organisme national d'exécution</i>	
---	--

**Formulaire de candidature**

<b>Programme</b>	2010 Europäescht Joer fir d'Bekämpfung vun der Armut an der sozialer Ausgrenzung
<b>Priorité visée (à remplir)</b>	Priorité 2
<b>Date limite de soumission</b>	12/10/2009
<b>Titre du projet (à remplir)</b>	L'insertion professionnelle des jeunes et personnes âgées: Apprendre de l'expérience (INPRO-APPEX)
<b>Porteur de projet (à remplir)</b>	Haas Claude et Schmit Charel (enseignants-chercheurs, membres de l'unité de recherche INSIDE à l'Université du Luxembourg)

<b>Entendez-vous avoir recours à des sous-traitants: oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></b>	
<b>Si vous avez des sous-traitants quel est leur identité</b>	
<i>(ajoutez des lignes si nécessaire)</i>	<i>Indiquer la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant qui doit être une personne morale</i>
Sous-traitant N° 1:	
Sous-traitant N° 2:	
Sous-traitant N° 3:	
<b>Si vous avez des sous-traitants, quel sera leur rôle en relation avec les activités de AE-2010?</b>	
Sous-traitant N° 1:	
Sous-traitant N° 2:	
Sous-traitant N° 3:	

## Partie A. Identification du porteur de projet

### A.1 ORGANISME

Dénomination juridique de l'organisme:	Université du Luxembourg (établissement public)				
N° de référence E.I. si applicable:	N.A.	Numéro d'identification national si applicable:	N.A.	Numéro de TVA si applicable	LU 19805732
Adresse officielle:	162a, avenue de la Faïencerie				
Code postal:	L-1511	Ville:	Luxembourg		
Pays	Luxembourg				
Site Web:	http://www.uni.lu				
Téléphone 1:	46 66 44 6000	Téléphone 2:		Fax:	
IBAN	LU98 0019 2355 9901 4000	BIC	BCEE		

### A.2. PERSONNE AUTORISÉE À ENGAGER LÉGALEMENT L'ORGANISME (REPRÉSENTANT LÉGAL)

Nom:	<i>M. Mme</i>	Dr. Tarrach	Prénom:	Rolf	
Fonction:	Professeur, recteur de l'Université du Luxembourg				
E-mail:	recherche@uni.lu				
Adresse : (à compléter uniquement si différent de l'adresse de l'organisme)					

### A.3. PERSONNE RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION (PERSONNE DE CONTACT)

*A compléter uniquement si différent de la personne autorisée à engager légalement l'organisme*

Nom :		Haas	Prénom:	Claude	
Fonction:	Enseignant-chercheur				
E-mail:	claude.haas@uni.lu				
Téléphone:	46 66 44 9223	Fax:			
Adresse : (à compléter uniquement si différent de l'adresse de l'organisme)	route de Diekirch, L-7220 Walferdange				

## **PARTIE B: Capacité Opérationnelle**

### **B.1 Expérience en relation avec le domaine sur lequel porte votre projet**

L'Université du Luxembourg, en tant qu'institution de recherche, dispose d'un cadre légal (concernant par exemple le recrutement de personnel sur projet) et d'une infrastructure (salles de réunions et de séminaire, matériel de recherche) favorables à la bonne exécution de projets de recherche et développement tels que celui visé sous rubrique.

Le projet de recherche s'intègre directement dans les activités menées dans l'unité de recherche INSIDE (INtegrative research unit on Social and Individual DEvelopment). Les personnes responsables du projet (Haas Claude et Schmit Charel) possèdent une expérience de conduite de projets (de recherche) dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, notamment celle de personnes condamnées à une peine de prison (projet EQUAL-RESET, Réinsertion Economique et Sociale par l'Education et le Travail, 2005-2008) et de personnes en situation de précarité sociale (projet RésoNord).

### **B.2 Partenaires confirmés ou envisagés (sous-traitants-exclus) avec description de leur rôle dans le projet**

L'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil (plateforme économie sociale et solidaire), le département social de l'administration communale de Differdange, le Centre Jean-Baptiste Rock et Caritas Accueil et Solidarité, qui avaient manifesté leur intérêt au ministère lors de la phase préalable à l'appel à propositions, constituent les partenaires primaires du projet. Chaque partenaire est représenté par une ou deux personnes dans le groupe de pilotage du projet, qui a pour mission de conseiller et d'appuyer le porteur de projet dans la mise en œuvre du projet. Le groupe de pilotage peut être élargi à certains moments du projet par des personnes d'autres acteurs du terrain de l'insertion professionnelle.

La constitution d'un conseil scientifique composé d'experts des milieux universitaire et professionnel est envisagée. Ce conseil a pour fonction de conseiller le porteur de projet concernant le bon déroulement des activités. Il interviendrait plus particulièrement au niveau du comité de sélection des exemples de «bonne pratique» (voir point C.1)

## **PARTIE C: Le projet**

### **C.1. Description succincte du projet et de sa mise en œuvre (maximum 2 pages, police Times New Roman, 12 pt)**

#### **A. Contexte.**

Suite à la remontée de l'insécurité sociale et la précarisation des conditions de vie et de travail en Europe à partir des années 1970/1980, le champ de l'insertion professionnelle s'est développé de manière particulièrement rapide au cours des 10 à 15 dernières années au Luxembourg. Cette croissance s'est traduite par une multiplication quantitative, mais également une différenciation et une spécialisation progressives des services offerts suite au vote de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi.

#### **B. Objectifs généraux.**

Face à la dynamique de transformation d'un secteur relativement jeune, l'objectif principal du projet est de rendre visible, tant à un niveau national que régional et local, les activités d'insertion menées sur le terrain. De manière plus spécifique, le projet vise à offrir aux acteurs de terrain un forum d'échange et de communication en dressant un bilan qualitatif des pratiques d'intervention en matière d'insertion professionnelle, en particulier des jeunes et personnes âgées.

#### **C. Partenariat.**

En vue de la réalisation des objectifs énoncés ci-avant, une implication directe/participation active des acteurs de terrain est prévue sur la durée entière du projet par :

- (a) la constitution d'un groupe de pilotage comprenant notamment des représentants des services ayant manifesté leur intérêt au ministère dans le cadre de la phase préalable à l'appel à propositions (voir point B.2)
- (b) la participation de l'ensemble des acteurs de terrain au séminaire national organisé en automne ainsi qu'au séminaire intermédiaire prévu au printemps (voir point C.1).

La participation des usagers est assurée notamment par une représentation au niveau du groupe de pilotage.

## **D. Méthodologie.**

Le projet se déroule en quatre phases principales :

- (1) Inventaire des acteurs et dispositifs ;**
- (2) Opérationnalisation de la notion de «bonne pratique» ;**
- (3) Documentation d'exemples de «bonne pratique»;**
- (4) Discussion et diffusion des exemples de «bonne pratique» (séminaire national + publication).**

Description succincte des 4 phases :

**1) La phase «Inventaire des acteurs et dispositifs» vise à identifier et répertorier de manière systématique les acteurs de terrain et les dispositifs, programmes et projets d'insertion professionnelle qui s'adressent en particulier à des jeunes et personnes âgées en situation (de risque) d'exclusion par le travail.**

**Les activités principales de cette phase concernent**

- (a) l'identification des acteurs de terrain concernés par le projet,**
- (b) l'information des acteurs en question sur les objectifs, la méthodologie et les résultats escomptés,**
- (c) la conception d'une fiche d'identification/signalétique des acteurs et dispositifs,**
- (d) le recueil des informations relatives à la fiche d'identification/signalétique auprès des acteurs de terrain et**
- (e) l'élaboration d'une typologie descriptive des pratiques d'intervention.**

**2) La phase «Opérationnalisation de la notion de bonne pratique» se rapporte à la recherche d'une définition opératoire de la notion de «bonne pratique». Elle se décompose en deux étapes :**

**(a) Etape de recueil d'informations. Cette étape comprend une revue des résultats de la recherche évaluative internationale sur les dispositifs/programmes/projets d'insertion et la réalisation d'une enquête auprès des responsables institutionnels, des professionnels intervenant directement auprès des publics cibles ainsi que des usagers. Cette enquête est réalisée sur base de la méthode de l'interview de groupe (focus group) et d'une analyse de contenu catégorielle thématique. Son objectif est de recueillir les significations que ces trois types d'acteurs attribuent à la notion de «bonne pratique» ainsi que les critères qu'ils utilisent pour qualifier une intervention de «bonne pratique».**

**(b) Etape de prise de décision. Les résultats des deux démarches de recueil constituent la base à la recherche d'une définition opératoire de la notion de «bonne pratique». A cet effet, un séminaire intermédiaire est organisé avec la participation de l'ensemble des acteurs de terrain. L'objectif de ce séminaire est d'arrêter une définition de travail qui précise les différentes dimensions ou composants de la notion (p. ex. le «travail en équipe pluridisciplinaire» ou la «coopération interinstitutionnelle») et les critères de qualité y associés.**

**Cette façon de procéder (a + b) permet d'une part de faire émerger et travailler les conceptions (implicites) de la notion de «bonne pratique» des acteurs de terrain et d'autre part de créer une adhésion pour la suite du projet par leur implication systématique.**

**3) La phase «Documentation d'exemples de bonne pratique» a pour objet le recueil et la sélection d'exemples se rapportant à une ou plusieurs des dimensions retenues au moment de la phase 2(b).**

**Les activités principales de cette phase concernent**

- (a) l'élaboration d'un modèle descriptif pour la documentation des exemples de «bonne pratique»,**
- (b) l'appel à proposition (d'exemples) lancé parmi les acteurs recensés au moment de la phase 1 et**
- (c) la sélection des exemples de «bonne pratique» par un comité, qui sera composé d'acteurs universitaires et professionnels indépendants.**

**4) La phase «Discussion et diffusion des exemples de bonne pratique» comprend l'organisation d'un séminaire national auquel sont invités notamment les instances ministérielles et décideurs politiques, les acteurs institutionnels du secteur (y compris les chambres professionnelles), les professionnels de terrain et les étudiants en pédagogie/travail social à l'UL. La présentation des exemples de «bonne pratique» se fera sous forme de posters et d'ateliers/workshops thématiques se rapportant aux différentes dimensions retenues à la phase 3. Les objectifs des ateliers/workshops thématiques sont de discuter les «bonnes pratiques» et de formuler des recommandations à l'intention des décideurs politiques. Les produits et résultats des phases préliminaires 1 à 3 seront également présentés à titre de documentation de la méthodologie de travail utilisée.**

**Le séminaire national débouche sur l'élaboration d'une publication (support papier et CD-Rom). Cette publication comprend les éléments suivants :**

- (a) des indications sur la méthodologie,
- (b) le répertoire systématique et la typologie élaborés lors de la phase 1 ;
- (c) les résultats de la démarche de recueil relative à la phase 2 (revue de la littérature + interviews de groupe) ;
- (d) la définition opératoire de la notion de « bonne pratique » arrêtée lors du séminaire intermédiaire (phase 2);
- (e) la conception et l'organisation générale du séminaire national ;
- (f) les exemples de « bonne pratique » sélectionnés ;
- (g) les comptes rendus des ateliers/workshops de travail ;
- (h) les recommandations à l'intention des décideurs politiques.

#### **E. Ressources humaines et financières.**

Afin de garantir la bonne exécution des travaux, le recrutement d'un auxiliaire de recherche (min. bac+3) à mi-temps est indispensable.

Etant donné les contraintes budgétaires imposées (voir communiqué du 5 octobre 2009 de l'organisme national d'exécution pour l'Année européenne 2010 relatif à l'appel à propositions de juillet 2009), le recours à des ressources financières additionnelles, notamment dans le cadre des mesures d'accompagnement du FNR, est prévu en particulier pour le financement de l'organisation du séminaire national et la publication des résultats.

#### **C.2. Groupe cible**

Le projet s'adresse de manière prioritaire à quatre publics:

- 1) les usagers des services visés;
- 2) les professionnels de terrain du secteur concerné;
- 3) les chambres professionnelles et employeurs;
- 4) les multiplicateurs et décideurs politiques (représentants du monde associatif, organismes institutionnels, autorités ministérielles etc.).

#### **C.3. Résultats attendus**

Résultats à court terme (-6 mois):

- Formation d'un entendement commun/partagé de la notion de « bonne pratique »
- Mutualisation de l'expertise dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes et personnes âgées
- Elargissement des compétences des acteurs de terrain en matière de communication professionnelle et de travail en réseau

Résultats à moyen terme (6 mois à 2 ans):

- Création d'un réseau permanent d'information, de communication et d'échange sur les « bonnes pratiques » avec la participation de l'Université du Luxembourg (« think tank »)
- Réajustement/alignement des activités et pratiques d'intervention des acteurs sur les recommandations de « bonne pratique »

Résultats à long terme (2 ans à 4 ans)

- Coopération et coordination renforcée entre acteurs de terrain
- Amélioration des chances d'insertion des publics cibles

#### **C.4. Activités de communication et de promotion**

Compte tenu de la méthodologie proposée au point C.1, un élément clé de la réussite du projet réside dans l'information et la communication efficace entre porteur de projet, partenaires et acteurs de terrain sur l'ensemble des phases prévues.

Le séminaire national et la publication du document de synthèse contenant les éléments énumérés sous le point C.1 permettra d'assurer une grande visibilité du projet auprès de tous les groupes concernés (voir point C.2).

### **PARTIE D: Calendrier de mise en œuvre des activités couvertes par le projet**

**Veillez fournir des précisions sur votre plan de travail incluant les tâches concrètes qui incombent aux partenaires et/ou sous-traitants éventuels**

**Calendrier prévisionnel des activités et rôle des partenaires**

**1) Janvier-février 2010: Réalisation de la phase 1 «Inventaire général des acteurs et dispositifs».**

La réalisation et la coordination des activités (voir point C.1) de cette phase est assurée par le porteur de projet en collaboration avec les partenaires.

Au vue de la préparation de cette phase, le groupe de pilotage se réunira une première fois dès le début de janvier 2010. Une à deux réunions supplémentaires sont prévues dans le cadre de la conception de la fiche d'identification/ signalétique et la discussion des résultats de la démarche d'inventaire.

**2) Mars-mai 2010: Réalisation de la phase 2 «Opérationnalisation de la notion de bonne pratique».**

La réalisation et la coordination des activités (voir point C.1) de cette phase est assurée par le porteur de projet. Les partenaires interviendront dans la préparation du séminaire intermédiaire. A cette fin, le groupe de pilotage se réunira au moins une fois.

Les acteurs de terrain actifs dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes et personnes âgées recensés au moment de la phase 1 sont invités à participer dans les ateliers de travail organisés lors du séminaire intermédiaire.

**3) Juin- août 2010: Réalisation de la phase 3 «Documentation d'exemples de bonne pratique».**

La réalisation et la coordination des activités (voir point C.1) est assurée par le porteur de projet. Les partenaires ne sont pas directement impliqués dans l'activité de sélection des exemples de «bonne pratique».

**4) Septembre-décembre 2010: Réalisation de la phase 4 «Discussion et diffusion des exemples de «bonne pratique» (séminaire national + publication).**

La réalisation et la coordination des activités (voir point C.1) est assurée par le porteur de projet. Le groupe de pilotage se réunira au moins une fois afin de préparer le séminaire national et une fois à la suite du séminaire.

### **Annexe 3 : Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et à l'absence de conflit d'intérêts**

Le/la soussigné(e) Prof. Dr. Rolf Tarrach

- agissant en qualité de représentant de
- agissant comme sous-traitant pour le compte du demandeur

dénomination officielle complète : Université du Luxembourg

forme juridique officielle : établissement public

adresse officielle complète: 162a, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

n° d'immatriculation à la TVA: LU 19805732

- certifie que les renseignements figurant dans cette candidature, y compris la description du projet, sont à ma connaissance corrects et déclare connaître le contenu des annexes du formulaire de candidature.

- confirme que mon établissement/organisation possède la capacité financière et opérationnelle de mener à bien le projet proposé.

- déclare qu'il/elle ou que la société ou l'organisme qu'il/elle représente:

a) n'est pas en état ou ne fait pas l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, et ne se trouve dans aucune situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue par une législation ou une réglementation nationale;

b) n'a pas fait l'objet d'une condamnation ayant autorité de chose jugée pour un quelconque délit affectant sa moralité professionnelle;

c) n'a pas commis de faute professionnelle grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier;

d) a rempli toutes ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et au paiement de ses impôts selon les dispositions légales du pays où il/elle est établi(e), celles du pays du pouvoir adjudicateur et celles du pays où le marché doit être exécuté;

e) n'a pas fait l'objet d'une condamnation ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés;

f) ne fait pas l'objet d'une sanction administrative pour s'être rendu(e) coupable de fausses déclarations lors de la communication des renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur pour sa participation à un marché, pour n'avoir pas fourni ces renseignements ou pour avoir été déclaré(e) en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de ses obligations dans le cadre de marchés financés par le budget.

Pour les cas mentionnés aux points a), b) et e), un extrait récent du casier judiciaire est requis pour les personnes physiques, comme les administrateurs ou toute personne investie de pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle pour le compte du demandeur.

- atteste que l'organisme au nom duquel j'agis n'a pas fait l'objet d'un autre financement national ou communautaire pour l'action AE-2010 visée dans ma demande.

- atteste que ni moi, ni l'établissement pour lequel j'agis ici en tant que représentant légal, ne sommes dans l'un des cas susmentionnés, et déclare savoir que les sanctions prévues par le Règlement financier peuvent être appliquées en cas de fausse déclaration.

Dans l'hypothèse où ma demande de subvention serait honorée, j'autorise la Commission / le NIB à publier sur son site Internet ou sur tout autre support approprié:

- Le nom et l'adresse du bénéficiaire de la subvention; pour les réseaux le nom et l'adresse des membres;
- L'objet de la subvention;
- Le montant alloué et le taux de couverture des frais inhérents au programme de travail approuvé.

En signant ce formulaire de candidature, j'accepte toutes les conditions stipulées dans le programme national du Grand-duché de Luxembourg relatif à l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010), le document cadre stratégique retraçant les priorités et les orientations pour les activités relatives à l'année européenne 2010, les dispositions du présent appel à propositions, le tout sans préjudice des conditions légales et réglementaires de droit national et de droit européen applicables.

En signant la présente déclaration, le/la soussigné(e) reconnaît avoir pris connaissance des sanctions administratives et financières prévues aux articles 133 et 134 *ter* des modalités d'exécution [règlement (CE, Euratom) n° 2432/2002 de la Commission du 23 décembre 2002], qui pourront être

appliquées s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies.

Fait à:

Date / /

Signature du Contractant:

Cachet de l'organisme candidat:

Nom et fonction en majuscules: Prof. Dr. Rolf Tarrach, recteur de l'Université du Luxembourg

**Annexe 4 : Tableau des documents requis**

Ordre	Document	
1.	Demande	<input type="checkbox"/>
2.	Déclaration sur l'honneur	<input type="checkbox"/>
3.	Statuts	<input type="checkbox"/>
4.	Formulaire du budget prévisionnel se rattachant au projet pour AE-2010	<input type="checkbox"/>
5.	Bilan de l'année d'activité de l'organisme précédant l'introduction de la demande	<input type="checkbox"/>
6.	Extrait du casier judiciaire de la ou des personnes ayant pouvoir d'engager juridiquement le demandeur	<input type="checkbox"/>
7.	Rapport d'activité	<input type="checkbox"/>
8.	Curriculum vitae des personnes en charge de l'exécution de l'activité projetée durant AE-2010	<input type="checkbox"/>